



Cahier des charges Championnats Régionaux 2019

La demande pour l'organisation d'un championnat régional 2019 doit être adressée au secrétariat du CRECVL par courrier ou par mail avant le 01/10/2018. Les championnats régionaux seront attribués lors d'une réunion du bureau ou du Comité du CRECVL.

1. Qualité des infrastructures :

- Superficie de la carrière de 2 500m² ou 40x60 minimum.
- En saut d'obstacles la piste sera équipée d'un chronomètre électronique.
- Toilettes sur le site obligatoire.
- Restauration.
- 20 places assises minimum le long du terrain.
- Podium pour les remises des prix.

Lors d'une demande de Championnat Régional, nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours.

2. Programme des épreuves :

L'ordre des épreuves devra impérativement respecter la numérotation établie au BO de la déclaration de concours. Le planning des épreuves ne pourra pas être modifié après la clôture des engagements (sauf accord écrit du CRE CVL).

3. Remise des prix des épreuves Championnats Régionaux :

Le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire prend à sa charge les récompenses réglementaires sur les épreuves de Championnats Régionaux. Soit : plaques, flots, médailles, coupes.

L'aide du Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire implique une mobilisation supplémentaire de l'organisateur notamment en cadeaux.

4. Prix des engagements sur les championnats régionaux :

Les prix des engagements sur les championnats régionaux ne doivent pas dépasser la moyenne du tarif des engagements qui se pratiquent dans le département ou se déroule le championnat.

5. Communication :

Les résultats des épreuves Championnat Régional devront être saisis dans les 24h suivants le concours. Afin de pouvoir effectuer la communication auprès des médias régionaux, les résultats et photos du concours devront être transmis au CRECVL par mail le soir des épreuves.